

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-247200686-20220706-D_06_07_22_25-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/07/2022

Affichage : 08/07/2022

Délibération n°06-07-2022-025

7.3 Emprunts

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE *Séance du Mercredi 6 juillet 2022*

Date de convocation	30 juin 2022
Date d'affichage	30 juin 2022

Membres en exercice	55
Membres présents	37
Votants	48 (dont 11 pouvoirs)

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, le 6 juillet à 18h00, le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des fêtes au Luart, sous la présidence de M. Didier REVEAU.

Etaient présents : 36 - M. Éric BARBIER, M. Raymond BELLENCONTRE, Mme Catherine BOSSY, M. Pierre BOULARD, M. Régis BOURNEUF, M. Jean-Pierre CIRON, Mme Christine CORMIER, M. Dominique COUALLIER, M. Alain CRUCHET, Mme Amélie DANGEUL, M. Arnault de CALONNE, Mme Liliane DENIS, M. Éric DESCOMBES, Mme Patricia ÉDET, M. Dominique ÉDON, M. Thierry GUÉRIN, M. Gérard GUESNÉ, M. Jean-Yves HERMELINE, Mme Cécile KNITTEL, Mme Marie-Line LEDRU, Mme Michèle LEGESNE, M. Roland MARCOTTE, Mme Myriam MORAND, M. Jannick NIEL, M. Michel ODEAU, M. Eric PAPILLON, M. Willy PAUVERT, Mme Françoise PELLODI, M. Laurent PHILIBERT, Mme Nadège PIOGER, M. Thierry RENVOIZÉ, M. Didier REVEAU, M. Didier TORCHÉ, M. Jean-Pierre TORCHÉ, Mme Christiane VAN RYSSEL, Mme Jeannine VENDÔME.

Etait représenté : 1 - M. Jean DUMUR représenté par M. Joël MONCHATRE.

Pouvoirs : 11 - M. Thierry BODIN ayant donné pouvoir à Mme Cécile KNITTEL, M. Pascal BOURGOIN ayant donné pouvoir à M. Alain CRUCHET, M. Nicolas CHABLE ayant donné pouvoir à Mme Françoise PELLODI, Mme Catherine CHANTEPIE ayant donné pouvoir à M. Laurent PHILIBERT, M. Yves GOULLIER ayant donné pouvoir à Mme Nadège PIOGER, Mme Delphine LETESSIER ayant donné pouvoir à M. Gérard GUESNÉ, Mme Bénédicte MARCHAIS ayant donné pouvoir à M. Eric PAPILLON, M. Jean-Yves RENARD ayant donné pouvoir à M. Jannick NIEL, Mme Sylvie SEQUEIRA ayant donné pouvoir à Mme Christiane VAN RYSSEL, M. Gaëtan THOMAS ayant donné pouvoir à M. Thierry RENVOIZÉ, Mme Sandra TRASSART-ROQUAIN ayant donné pouvoir à M. Didier REVEAU.

Etaient excusés : 7 - M. Emmanuel BOIS, M. Régis BREBION, M. Guy CHEVAUCHER, M. Joël CIRON, M. José PLANS, M. Xavier TERRIER, Mme Laëtitia VEEGAERT.

Secrétaire de séance : M. Alain CRUCHET.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

EMPRUNT : SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT EN VUE DU FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DU CENTRE AQUATIQUE

Le Conseil de communauté,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport du Président présenté par M. Jannick NIEL, Vice-président en charge des Finances,

CONSIDERANT que pour financer les travaux du centre aquatique, la Communauté de Communes de l'Huisne Sarthoise a lancé, le 24 juin dernier, une consultation auprès de plusieurs banques : Crédit agricole, Caisse d'épargne, Crédit Mutuel, Banque des territoires, Société générale, Banque postale, Agence France Locale.

Après en avoir délibéré,

EST INFORME que la consultation portait sur un emprunt de 12 000 000 € avec les conditions suivantes :

- Durée : Les candidats feront leurs offres pour 2 durées (25 et 30 ans)
- Mode d'amortissement : Amortissement constant du capital
- Taux : Fixe ou variable classique (de type Euribor 12 mois + marge), mode et bases de calcul à préciser, de même si le taux est capé.
- Périodicité : Trimestrielle
- Phase de mobilisation : 24 mois

PREND ACTE des offres remises par les établissements bancaires.

DECIDE de retenir par ordre de priorité :

- 1°/ Une solution mixte constituée par les offres de l'Agence France Locale et de la Banque des territoires qui présente les caractéristiques suivantes :

	Agence France Locale	Banque des territoires Eduprêt ou PVD
Montant du prêt	7 000 000 €	5 000 000 €
Durée totale du prêt	25 ans	25 ans
Taux (phase de mobilisation)	Euribor 3 mois + 0,19 % (trimestriel)	Taux du livret A + 0,60 % (trimestriel)
Phase mobilisation	1 an	Au maximum 5 ans
Taux (phase de consolidation)	Fixe : 2,91 %	Taux du livret A + 0,60 %
Mode d'amortissement	Amortissement linéaire du capital	Amortissement linéaire du capital

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'HUISNE SARTHOISE

- 2 / l'offre de l'Agence France Locale (dans l'hypothèse où le dossier de la CCHS ne serait pas validé par les Comités de crédits des établissements bancaires précédents) avec les caractéristiques suivantes :

	Agence France Locale
Montant du prêt	12 000 000 €
Durée totale du prêt	25 ans
Taux (phase de mobilisation)	Euribor 3 mois + 0,19 % (trimestriel)
Phase mobilisation	1 an
Taux (phase de consolidation)	2,91 %
Mode d'amortissement	Amortissement linéaire du capital

AUTORISE le Président ou son représentant :

- à signer les contrats de prêt correspondants, aux conditions énoncées et en tenant compte d'une éventuelle évolution du taux fixe.
- à procéder ultérieurement sans autre délibération et à son initiative, à toutes formalités, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Voix pour : 48
Voix contre : 0
Abstention : 0

Fait et délibéré en séance publique
Le 6 juillet 2022

Pour extrait conforme
Le 7 juillet 2022

Le Président

M. Didier REVEAU

